



No de résolution  
ou annotation



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 28 mars 2023, à 19 h, à l'hôtel de ville sise au 5465, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, sous la présidence de monsieur Sylvain Bouchard, maire suppléant.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Sylvain Bouchard, conseiller  
M. Martin Gélinas, conseiller  
M<sup>me</sup> Annick Latour, conseillère  
M. Michel LeBlanc, conseiller  
M<sup>me</sup> Marie Levert, conseillère  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

M<sup>me</sup> Marie-Josée Halpin, directrice générale  
M<sup>me</sup> Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Audrey-Maude Parisien, greffière

**EST ABSENTE :**

Mme. Jocelyne Bates, mairesse

**102-03-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Gélinas  
Appuyé de: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert  
Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

**---- 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande à être entendu.

**103-03-23 AUTORISATION DE SIGNATURES – AVENANT NUMÉRO 1 –  
CONVENTION DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE  
PROJETS D'HABITATION – CONTRIBUTION DU MILIEU  
ADDITIONNELLE POUR UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

---

CONSIDÉRANT QUE le projet Rive Sainte-Catherine – Phase II situé sur le territoire de la Ville (le « Projet »), a été déposé à la Société d'habitation du Québec (« SHQ ») dans le cadre du programme AccèsLogis Québec suivant la conclusion d'une convention de subvention pour le financement de projets d'habitation, le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction élevés, notamment, rendent la réalisation du projet plus difficile;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de l'Habitation (la « Ministre ») pourrait, sous peu, être autorisée à octroyer une subvention additionnelle à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation du Projet;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente, soit un avenant à la convention initiale, devra être conclue entre la Ministre, la SHQ et la Ville afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville appuie activement les projets de logements abordables.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert  
Appuyé de: M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Morin  
Et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER, advenant l'octroi d'une subvention, de verser une contribution du milieu additionnelle dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour le projet de Rive Sainte-Catherine – Phase II et de conclure à cette fin l'entente décrite au préambule.

D'AUTORISER, advenant l'octroi d'une subvention, le maire suppléant et la greffière à signer l'avenant numéro 1 pour et au nom de la Ville.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### ---- 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

---

La deuxième période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Le citoyen suivant demande à être entendu :

- M<sup>me</sup> Anne Gadoury

#### 104-03-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Gélinas  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19h09.

---

M. Sylvain Bouchard  
maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Audrey-Maude Parisien  
greffière

Je soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 mars 2023.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

Anne-Sophie Primeau, directrice des Services administratifs et trésorière